

# Sommaire

## Éditorial

- 3 Élections présidentielles : de droite à gauche, le patrimoine en question  
L. Sbriglio  
page 1

## Actualités

### VEILLES

- 37 à 49  
page 3

## Panorama de jurisprudence

- 50 à 58  
page 8

## Études

- 6 **Contrôle fiscal**  
Les spécificités du contrôle fiscal patrimonial (2<sup>nd</sup>e partie)  
P. Oudenot et O. Siviude  
page 11
- 7 **Baux ruraux**  
Bail rural à long terme, bail cessible et régimes fiscaux de faveur : une combinaison gagnante !  
A. Arnaud-Emery  
page 17
- 8 **Fiscalité successorale**  
Les mesures phares de la présidentielle en fiscalité patrimoniale : besoins d'éclairage !  
F. Gachon  
page 25
- 9 **Rencontres Internationales Athémis**  
Trust et démembrement de propriété  
B. Savouré et P. Julien Saint-Amand et G. Etain et E. Guichot  
page 31

## Jurisprudence commentée

- 3 **Fiscalité internationale**  
Imposition en France, dans le cadre du dispositif « anti-abus » de l'article 155 A du CGI, des sommes versées à une société étrangère en rémunération de prestations de services  
J.-L. Pierre  
page 35

## Cahiers pratiques

### FICHE PRATIQUE

- 3 **Bail commercial**  
La fiscalité du bail commercial de sa mise en place à son extinction  
A. Arnaud-Emery  
page 38

© LexisNexis SA 2022

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite. LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

**Avertissement de l'éditeur :** "Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits".